

Tri des déchets



Pour vous aider à trier vos déchets voici ceux interdits pour votre **poubelle** !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobile récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.